EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 6 Octobre à 18 h 00

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, Président, en suite de convocation en date du 25 Septembre 2025

Nombre de membres					
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants			
14	12	12			

Etaient présents: Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty BOULOGNE
- M. Wilfrid ANFRY
- Mme M. Marie FAUQUEZ, pouvoir donné à Mme Sylvie BERNARDINI
- Mme Stéphanie LACROIX, pouvoir donné à Mme Sandrine DELLIAUX

Mme Anne OYER, Directrice du CCAS, est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION : n° 16/2025 Décision Modificative n°1 - Budget 2025 « SAD »

Vu le budget primitif 2025, les décisions modificatives en cours, **LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE** de procéder sur le budget 2025, aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Groupe	Article	Ouverture	Réduction	
Gpe 3	61561 – Informatique		11 200.00 €	
	6188 - Autres frais divers	30 000.00 €		
	6518 – Autres	1 200.00 €		
	6588 – Autres		20 000.00 €	
Total	31 200.00 € 31 200		31 200.00 €	
			0.00 €	

Recettes de Fonctionnement

Groupe	Article	Ouverture	Réduction
Gpe 1	7331412 – Bonification horaire	5 000.00 €	
Gpe 2	7488 – Autres		5 000.00 €
Total		5 000.00 €	5 000.00 €
		0.00 €	

Fait à ST-MARTIN-BOULOGNE le 6 Octobre 2025